

# **INTERPRÉTATIONS**

## **CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS WORLD ARCHERY**

---

### **Livre 5, Article 11.10.3.2** **(Nouveau Livre de Règlements, Livre 4, Article 22.4)**

*L'Association Autrichienne de Tir à l'Arc a demandé une interprétation quant à la question de savoir s'il est légal, pour le corps d'arc de l'arc instinctif, d'utiliser un autre matériau que le bois, la corne, le bambou, etc., qui ne soit pas un matériau naturel.*

Le Comité Constitution et Règlements a déterminé que cette question relevait des compétences du Comité Technique.

Le Comité Constitution et Règlements a déterminé que l'interprétation ci-dessous n'est pas contraire aux règlements existants ni à des décisions du Congrès.

Suite à une autre demande d'interprétation au sujet des nouvelles règles sur l'arc instinctif, et après consultation, **la réponse finale du Comité Technique** sur l'utilisation d'autres matériaux dans le corps d'arc de l'arc instinctif est la suivante:

"Un arc de n'importe quel type, à condition qu'il respecte le sens commun du mot arc comme utilisé en tir à l'arc sur cible, c'est-à-dire un instrument se composant d'une poignée (grip), d'un corps d'arc (pas de passage possible de la flèche à l'intérieur du corps d'arc) et de deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde dont le corps d'arc est en matériau naturel (par ex. bois, bambou, corne). L'arc peut être de type démontable et peut comprendre des parties métalliques sur le corps d'arc pour le système d'attache de la branche. L'arc peut comprendre une seule branche ajustable uniquement pour le réglage de la mesure de la différence de courbure (tiller), mais ne peut pas avoir de fixations de branches pour le réglage du poids de l'arc. **Le corps d'arc peut comprendre des couches fines laminées synthétiques jusqu'à 6 mm de largeur utilisées pour la protection de la branche/fixation ou pour un usage structurel au sein du corps d'arc, mais pas plus du quart de la construction du corps d'arc ne peut être construit en métal ou matériaux synthétiques.**"

Ceci est l'interprétation finale sur le sujet et tout autre changement ne peut être fait que par un changement de texte d'application.

**Comité Technique World Archery, 1er mars 2012**  
**Approuvé par le Comité C&R World Archery, 1er mars 2012**